QUESTIONS FRÉQUENTES SUR LA LOI PACT ACT

VIETNAM · GUERRE DE GOLFE · L'APRÈS 9/11

La loi PACT est une nouvelle loi qui élargit les soins de santé et les avantages offerts par VA aux anciens combattants exposés à des brûlots et à d'autres substances toxiques. Cette loi nous aide à fournir à des générations de vétérans - et à leurs survivants - les soins et les avantages qu'ils ont mérités et qu'ils méritent.

La loi (**1**) élargit et prolonge l'admissibilité aux soins de santé VA pour les anciens combattants exposés à des substances toxiques et les anciens combattants de l'ère du Vietnam, de la guerre du Golfe et de l'ère post-11 septembre, et (**2**) élargit l'admissibilité aux avantages pour les anciens combattants exposés à des substances toxiques.

Quelles présomptions nouvelles ou élargies la Loi créera-t-elle et quand seront-elles en vigueur ?

LES ANCIENS COMBATTANTS ET LES SURVIVANTS PEUVENT DÉPOSER IMMÉDIATEMENT DES DEMANDES POUR TOUTES LES CONDITIONS DÉCRITES DANS LA LOI PACT.

Pour les anciens combattants de la guerre du Golfe et de l'après - 11 septembre, cela inclut :

Cancer du cerveau, Glioblastome, Cancer respiratoire (lié à la respiration) de tout type, Cancer gastro-intestinal de tout type, Cancer de la tête de tout type, Lymphome de tout type, Cancer lymphomatique de tout type, Cancer du cou, Cancer du pancréas, Cancer de la reproduction de tout type, Cancer du rein, Mélanome, Asthme *(diagnostiqué après le service)*, Rhinite chronique, Sinusite chronique, Bronchiolite constrictive ou bronchiolite oblitérante, Emphysème, maladie Granulomateuse, Pneumopathie interstitielle (PI) *(ILD)*, Pleurésie, Fibrose pulmonaire, Sarcoïdose, Bronchite chronique, Bronchopneumopathie chronique obstructive *(BPCO)*.

Pour les vétérans du Vietnam et les autres vétérans exposés à des herbicides tactiques, cela inclut deux affections présumées liées à l'agent orange :

Gammopathie monoclonale de signification indéterminée (MGUS), Hypertension artérielle *(HTA)*.

Comment les anciens combattants peuvent-ils solliciter des soins de santé de VA ?

Inscrivez-vous **en ligne** sur VA.gov/health-care/apply/application/introduction.

Appeler notre service d'assistance téléphonique gratuit au 877-222-8387, du lun à vend, de 8 h à 20 h (heure de l'Est).

Envoyer par courrier une demande de prestations de santé (Fiche VA 10-10EZ) dûment remplie et signée.

Apporter la fiche VA 10-10EZ rempli et signé au centre médical ou à la clinique la plus proche ou demander de l'aide à l'agent de service du Département des anciens combattants de votre État.

Obtenir de l'aide pour déposer votre demande en travaillant avec un représentant accrédité.

Quels sont les éléments clés de la loi PACT ?

Cette **loi étend et prolonge l'éligibilité aux soins de santé VA pour les anciens combattants ayant subi des expositions toxiques** et les vétérans de l'ère du Vietnam, de la guerre du Golfe et de l'ère post-11 septembre.

VA **améliorera le processus de prise de décision** pour déterminer quelles conditions médicales seront considérées pour le statut présumé.

Chaque ancien combattant inscrit **recevra un dépistage initial des expositions toxiques** et d'un dépistage de suivi au moins tous les cinq ans. Les anciens combattants qui ne sont pas inscrits, mais qui sont admissibles à l'inscription, auront la possibilité de s'inscrire et de recevoir le dépistage.

Le personnel de santé et les responsables du traitement des demandes de VA recevront **Une éducation et une formation sur l'exposition aux substances toxiques.**

La loi exige des **études de recherche** sur la mortalité des anciens combattants ayant servi en Asie du Sud-Ouest pendant la guerre du Golfe, les tendances en matière de santé des anciens combattants après le 11 septembre 2001 et les taux de cancer chez les anciens combattants.

La Loi aidera VA **à se doter d'une main-d'œuvre plus forte et plus compétente** pour répondre à la demande croissante d'avantages et de services.

Cette Loi autorise **31 nouveaux établissements** à travers le pays, offrant ainsi un meilleur accès aux soins de santé de VA.

Comment un ancien combattant peut-il présenter une requête ?

Les anciens combattants désireux de déposer une demande doivent remplir la Fiche VA 21-526EZ pour demander des avantages et soumettre des preuves à l'appui.

Pour en savoir plus sur les demandes d'invalidité standard de VA, les demandes supplémentaires, les demandes secondaires, et plus encore, consulter: VA.gov/disability/how-to-file-claim/when-to-file.

Que peut faire un ancien combattant qui déjà été débouté d'une requête ?

VA communiquera avec les anciens combattants lorsque la présomption de lien avec le service sera établie ou modifiée. **Toutefois, les anciens combattants qui déjà été débouté d'une requête liée à une exposition à des substances toxiques** sont encouragés à présenter une demande supplémentaire. Une fois la demande complémentaire reçue, VA examinera la demande en vertu de la nouvelle loi.